

Intégrer l'annexe accessibilité au PDU Cas du Pays Voironnais

Contexte

Situation géographique :

- Communauté d'agglomération à 25 km au nord ouest de l'agglomération grenobloise en direction de Lyon
- 34 communes, 86 500 habitants,
- 5 pôles urbains dont Voiron, une ville-centre de 19 800 habitants,
- caractère périurbain et rural d'une partie du territoire

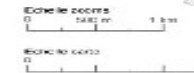
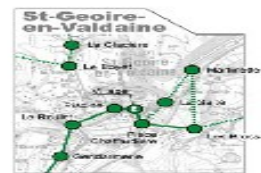
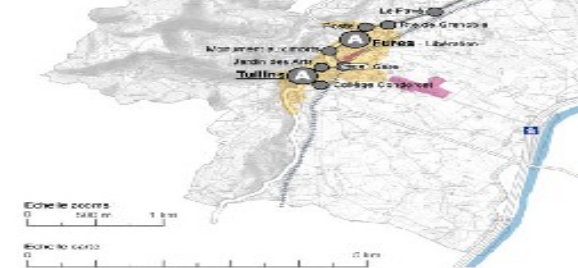
Les transports du Pays Voironnais

- Réseau jeune :
 - AO depuis 2000
 - Création du réseau fin 2004
- Nombre de lignes : 54
- Plus de 650 *2 points d'arrêt

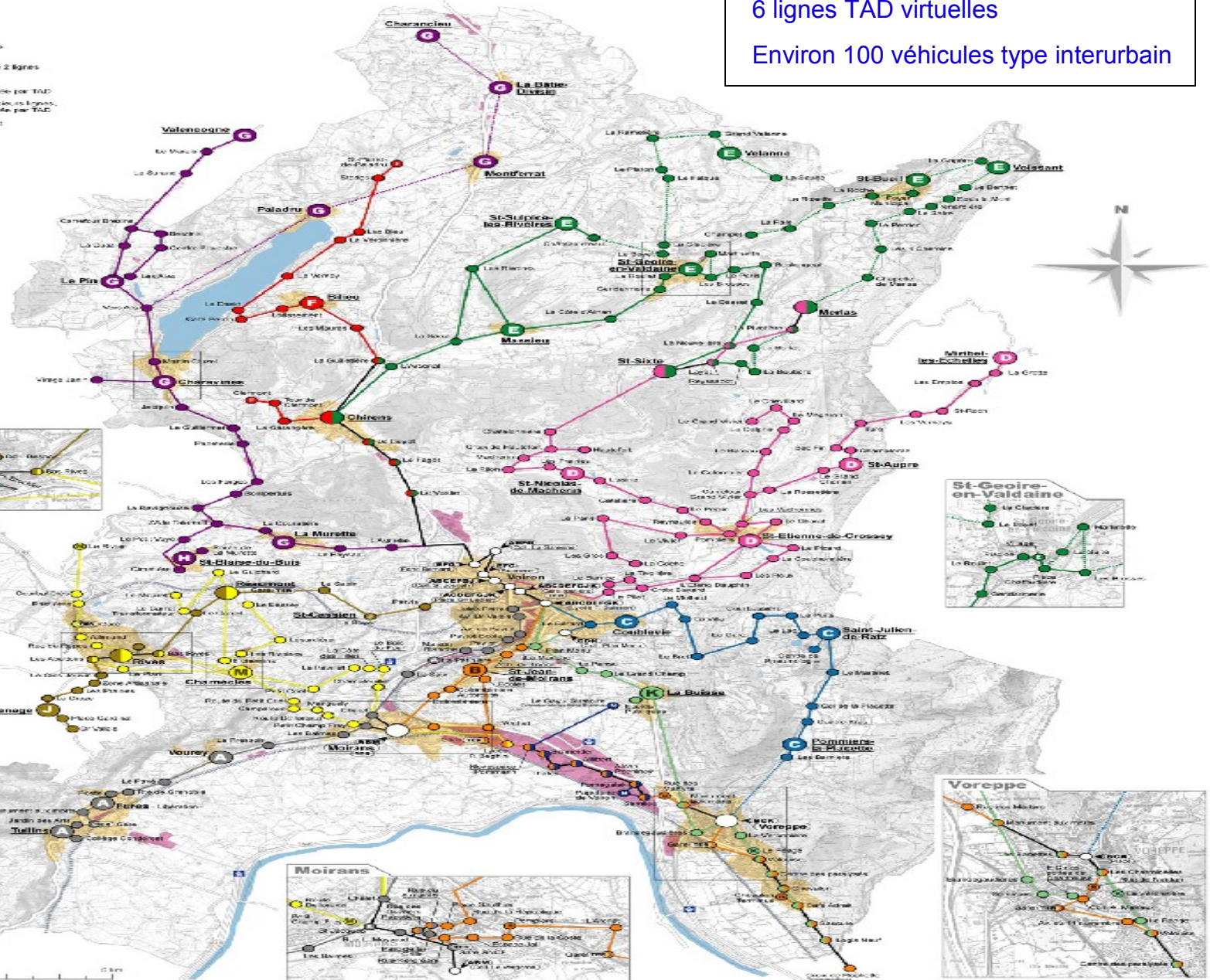


14 lignes régulières
 27 lignes scolaires
 6 lignes TAD virtuelles
 Environ 100 véhicules type interurbain

- Arrêt simple
- Arrêt commun à 2 lignes
- Arrêt commun à plus de 2 lignes
- Ligne simple, gérée en totalité par TAD
- Ligne commune à plusieurs lignes, gérée à l'ensemble par TAD
- Ligne TAD uniquement
- Voie SAUF
- Zone urbaine
- Zone d'activité
- Lac, étang
- Echangeur autoroute



Échelle des points
 0 500 m 1 km



Réseau Transisère desservant le Pays Voironnais

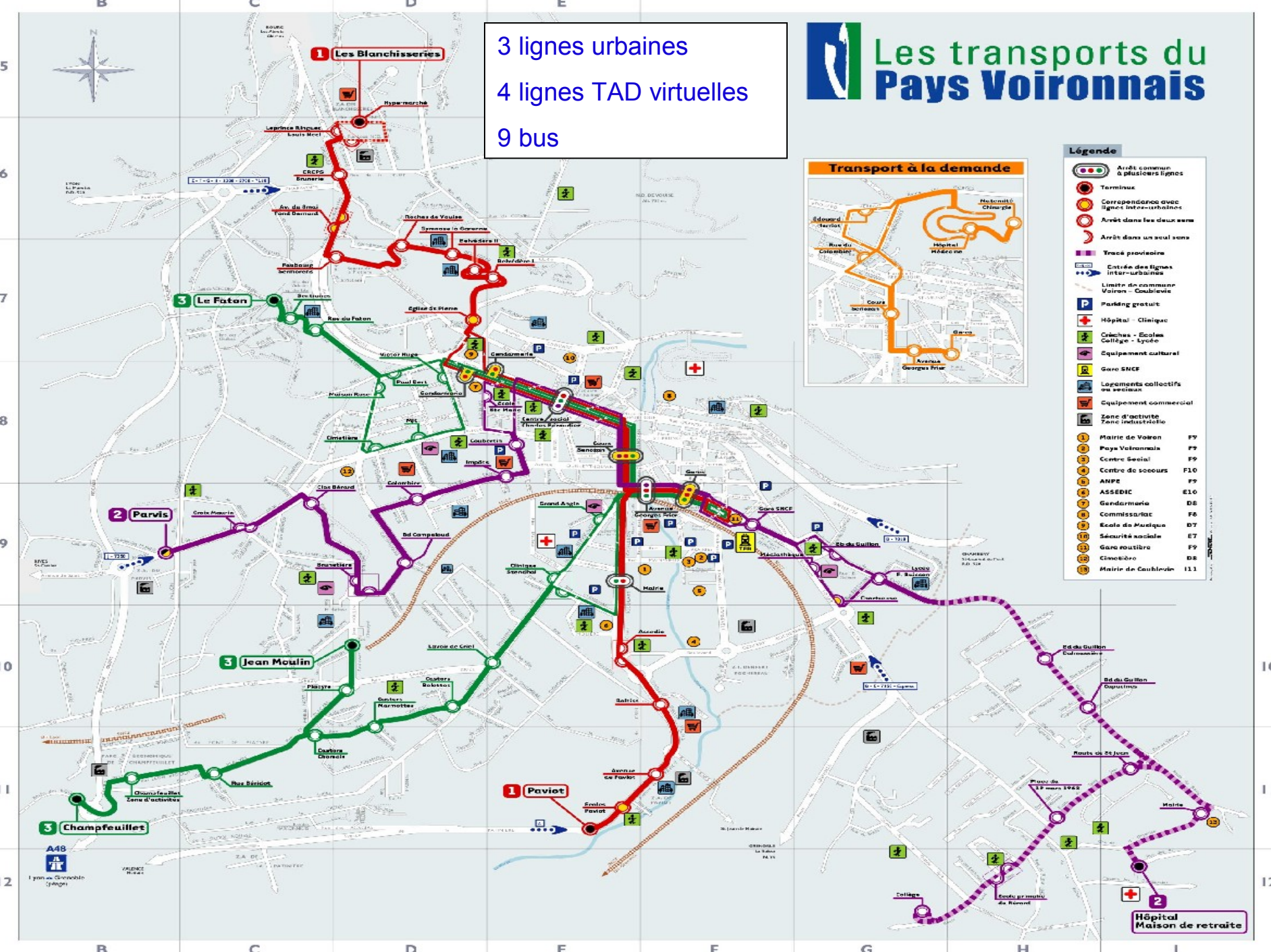


Les transports du Pays Voironnais

3 lignes urbaines
 4 lignes TAD virtuelles
 9 bus



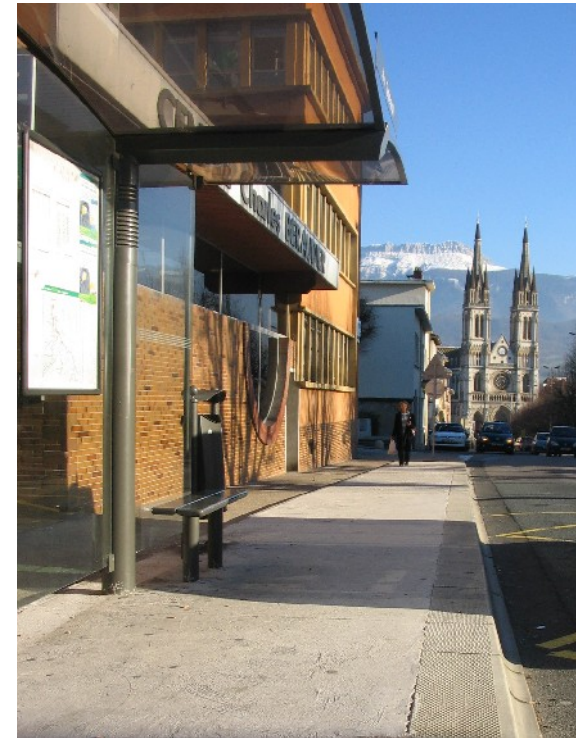
- Légende**
- Arrêt commun à plusieurs lignes
 - Terminus
 - Correspondance avec ligne inter-urbaine
 - Arrêt dans les deux sens
 - Arrêt dans un seul sens
 - Trace provisoire
 - Côtés des lignes inter-urbaines
 - Limites de communes Voiron - Colombier
 - Parking gratuit
 - Hôpital / Clinique
 - Crèches - Ecoles Collège - Lycée
 - Equipement culturel
 - Gare SNCF
 - Logements collectifs ou sociaux
 - Equipement commercial
 - Zone d'activité Zone industrielle
- | | | |
|--|---------------------|-----|
| | Mairie de Voiron | F9 |
| | Pays Voironnais | F9 |
| | Centre Social | F9 |
| | Centre de secours | F10 |
| | ANPE | F9 |
| | ASSEDEC | E10 |
| | Gendarmerie | D8 |
| | Commissariat | F8 |
| | Ecole de Musique | D7 |
| | Sécurité sociale | E7 |
| | Gare routière | F9 |
| | Cimetière | D8 |
| | Mairie de Colombier | I11 |



Hôpital
 Maison de retraite

Démarche en faveur de l'accessibilité au moment de l'élaboration de l'annexe

- Accessibilité du réseau : peu avancée,
- Mais démarche initiée avec :
 - La réalisation d'un cahier des charges d'aménagement type des points d'arrêt accessibles – adopté par délibération le 31 mai 2005
 - Repérage graphique des lignes (mal-voyant et déficience mentale)
 - Une politique en faveur de la mise en accessibilité des points d'arrêt : les points d'arrêt sont systématiquement rendus accessibles dès qu'un aménagement est réalisé



=> Une politique à accélérer et qui doit inclure les nouveaux textes législatifs et réglementaires

Planning de réalisation et de validation de l'annexe

- Réalisation de l'annexe accessibilité : fin 2006 – début 2007
- Envoi de l'annexe au Comité technique – début décembre
- Comité de pilotage : mi-décembre
- Comité de concertation : mi-décembre
- Vote du PDU en Conseil Communautaire en mars 2007
- Création de la commission intercommunale d'accessibilité
Présentation de l'annexe à la commission : mars 2007
- Enquête publique – Rapport du Commissaire Enquêteur : été 2007
- Adoption du PDU prévu fin 2007



Réalisation « dans l'urgence » :

- Intégration dans le planning d'élaboration du PDU
- Textes d'application tardif

Méthode de réalisation

- Peu de cadrage juridique sur le contenu et la méthode pour réaliser l'annexe accessibilité
- Objet de l'annexe :
Répondre aux questions suivantes :
 - Quelle politique locale, quelle stratégie en faveur de l'accessibilité?
 - Comment prendre en compte localement la loi du 11 février 2005?
- Méthode :
 - Elaboration d'un diagnostic général
 - Définition des enjeux de l'accessibilité
 - Définition d'une stratégie en faveur de l'accessibilité

Travail important de sensibilisation

- Constat : méconnaissance sur la thématique de l'accessibilité
- Sensibilisation en direction :
 - des élus intercommunaux et communaux
 - des services intercommunaux et communaux
- Sur :
 - la thématique d'accessibilité, les enjeux, les problématiques rencontrés...
 - les obligations réglementaires et délais à respecter

Exemples d'éléments de sensibilisation :

Accessibilité totale dans les 10 ans

Notion de continuité sur l'ensemble de la chaîne de déplacements

Concerne toutes les sortes de handicaps (mental, sensoriel, moteur) et les personnes à mobilité réduite au sens large (temporairement ou de façon permanente)

Enjeu au niveau de la qualité de vie de l'ensemble de la population



Comment l'accessibilité est-elle prise en compte dans le PDU?

- Dans l'annexe accessibilité
- Mais également de manière plus ou moins directe dans le document de PDU au travers de plusieurs actions :
 - l'action 22 :
« Prendre en compte l'accessibilité pour tous dans les aménagements et les services »
 - l'action 7 :
« lutter contre le stationnement illicite »,
 - l'action 13 :
« favoriser les déplacements et l'accessibilité de l'ensemble des piétons »,
 - l'action 21 :
« mettre en place une charte d'aménagement de voirie »...

=> L'accessibilité est une thématique transversale :

- au PDU
- aux différentes collectivités (responsables des différents maillons de la chaîne de déplacements)
- entre différentes thématiques et domaines de compétence intercommunaux : transports, logement, aménagement, tourisme...

Sommaire de l'annexe accessibilité

- Le contexte local
- La législation
- Les enjeux de l'accessibilité pour le Pays Voironnais
- Le bilan de l'accessibilité des systèmes de déplacements du Pays Voironnais
- La stratégie du Pays Voironnais en faveur de l'accessibilité :
Actions et calendrier

Disponible sur Internet : <http://www.paysvoironnais.eu/>

Rubrique Plan de Déplacements Urbains

Les enjeux de l'accessibilité de la chaîne de déplacement pour le Pays Voironnais

Issus de l'annexe accessibilité du PDU

- Enjeu d'égalité sociale pour les personnes handicapées et à mobilité réduite
 - Intégration sociale et citoyenne
 - Concerne une population très large :
 - les personnes handicapées
 - les personnes à mobilité réduite : temporaire ou permanent (évolution démographique actuelle)
 - l'ensemble de la population
- Enjeu de qualité des déplacements à travers une amélioration des cheminements piétons et des services de transports en commun
 - Amélioration de la qualité d'usage « de tout et pour tous » :
 - Cheminements piétons
 - Transports publics : meilleur niveau de service (vitesse commerciale)
 - Autre façon de penser et d'aménager le territoire
 - Sécurité routière
- Enjeu de développement de l'usage des transports en commun et de la marche à pied
 - Report modal sur la marche à pied et les transports en commun
 - => impacts environnementaux et économiques

Diagnostic général

Concerne :

- Le matériel roulant
 - Réseau urbain
 - Réseau interurbain
 - TAD
 - Autres réseaux
- Les points d'arrêt
 - Cahier des charges
 - Accostage
 - Accès piétons aux points d'arrêt
 - Diagnostic
 - Aménagement des points d'arrêt
- La billetterie
- La lisibilité des réseaux et la diffusion d'information aux usagers

Stratégie

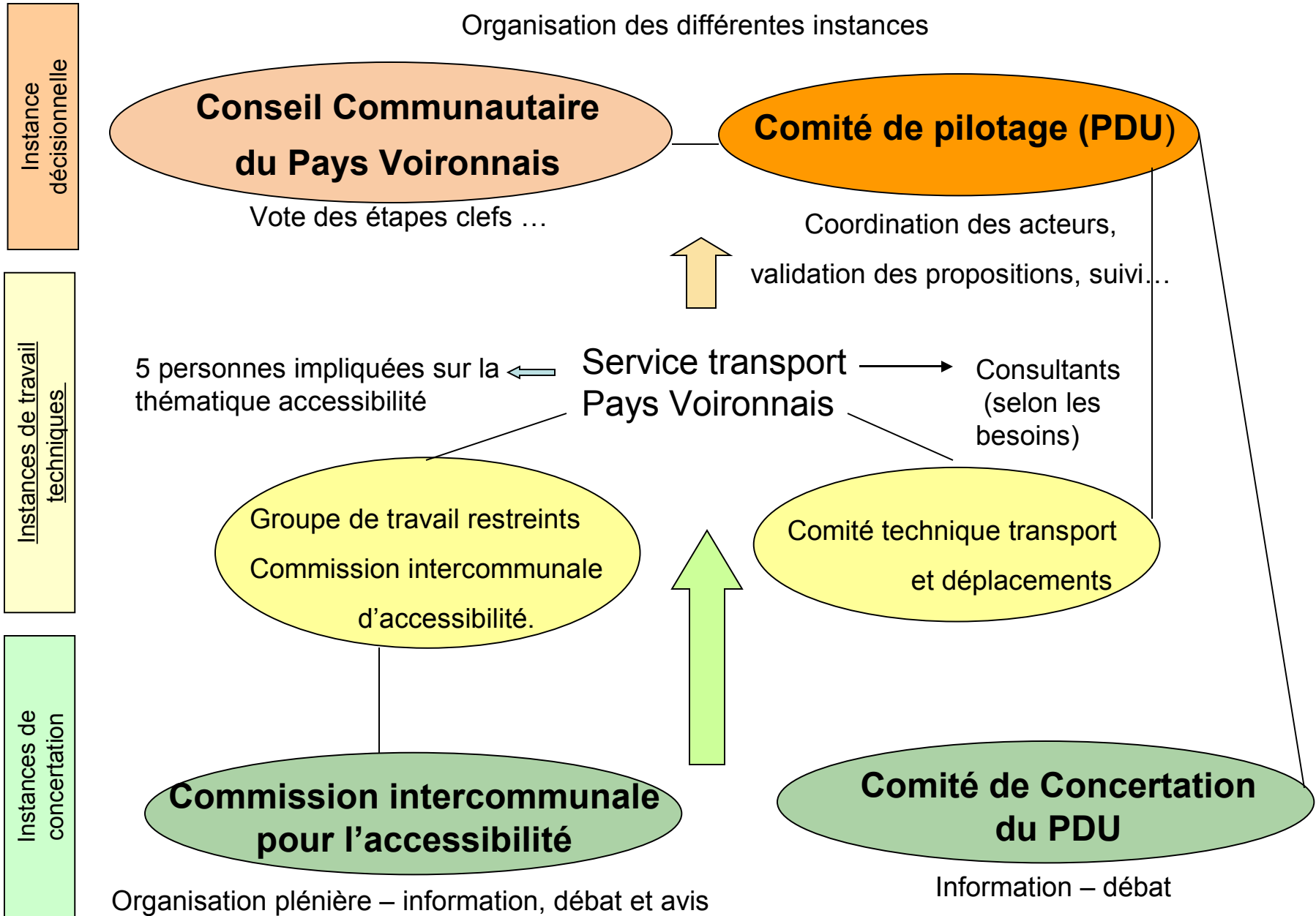
- La concertation
- La coordination des acteurs
- Les outils de programmation
- Les mesures

La concertation : création de la Commission intercommunale d'accessibilité

- Création de la Commission lors du Conseil Communautaire du 27 février 2007
- Composition (environ 90 personnes)
 - Associations représentatives d'handicapés et de personnes à mobilité réduite
 - Associations représentatives d'usagers
 - Représentants des collectivités (Pays Voironnais, communes, Conseil général)
 - Professionnels du logement, des transports, du tourisme, des hôpitaux ...
- Réunions plénières : 1 à 2 fois par an
- Groupe de travail (environ 30 personnes)
 - A définir au cours de la démarche selon les besoins
 - Réunie environ tous les 4 mois depuis sa création
- Objectifs :
 - D'après la loi du 11 février 2005 :
 - évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
 - établir un rapport annuel sur les actions menées
 - proposer des mesures de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
 - organiser un dispositif de recensement de l'offre de logements accessibles aux handicapés.
 - D'un point de vue concret :
 - Cadre de réflexions techniques, organisationnelles, partenariales
 - Transversalité et coordination des structures compétentes
 - Outil de concertation avec les associations
- Coordination avec les commissions communales – plans communaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

La coordination des acteurs

Organisation des différentes instances



Les outils de programmation : Le Schéma directeur d'accessibilité

Le contenu

- Définir les modalités précises de mise en accessibilité des différents types et catégories de services de transport
- Etablir les cas de dérogation à la mise en accessibilité motivés par une impossibilité technique avérée.
- Précise les dispositions prises pour assurer l'intermodalité avec les réseaux des autres AOT.
- Définir les services et mesures de substitution à mettre en place dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité
- Etablir la programmation des investissements et des mesures d'organisation nécessaires
- Prévoir les conditions de mise à jour du Schéma (en cas d'évolution technologique notamment)

L'élaboration du schéma

- Lancement de la démarche d'élaboration du Schéma :
Délibération du Conseil Communautaire du 24 avril
- **Phase 1 : Etat des lieux - Diagnostic**
Mars 2007 – octobre 2007 (2^{ème} phase d'approfondissement post-schéma)
- **Phase 2 : Définition des modalités de mise en accessibilité et programmation**
Jusqu'à fin 2007
- **Adoption du Schéma** - Mise en œuvre et définition des moyens de suivi et

d'évaluation_

Février 2008

Annexes

Obligations	Date limite	Structures compétentes	Objectifs et remarques
Matériel roulant	Immédiat	Pays Voironnais Conseil général Région Rhône Alpes	Tout matériel acquis doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
Annexe particulière traitant de l'accessibilité	Arrêté PDU 27 février 2007	Pays Voironnais	Mesures d'aménagement d'exploitation Calendrier de réalisation
Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées	Création le 27 février 2007	Pays Voironnais	Constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports Rapport annuel Proposition pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant Recensement de l'offre de logements accessibles
Mise en accessibilité des points d'arrêt / espaces publics et voiries qui font l'objet d'un aménagement	juil-07	Pays Voironnais / communes	
Schéma directeur d'accessibilité des services de transport collectif	févr-08	Pays Voironnais	Programmation de la mise en accessibilité des services de transport Modalités de l'accessibilité des différents types de transport
Procédure de dépôt de plainte en matière d'obstacles à la libre circulation des PMR	févr-08	Pays Voironnais	
Service de communication publique	févr-08	Toutes les collectivités	Mise en accessibilité
Plan de mise en accessibilité	déc-09	A l'initiative du maire	Fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles
Transport adapté aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite	févr-11	Pays Voironnais	En cas d'impossibilité technique avérée Le coût pour l'usager du transport de substitution ne doit pas être supérieur au coût du TP existant
Mise en accessibilité des services de transport collectif	févr-15	Pays Voironnais Conseil général Région Rhône Alpes	Continuité de la chaîne : Cadre bâti, voirie, aménagements des espaces publics, systèmes de transport et intermodalités Concerne tous les handicaps et les personnes à mobilité réduite

Planning et état d'avancement de la démarche de mise en accessibilité

- **Cahier des charges des points d'arrêt**
Réalisé avec les associations locales représentatives des personnes handicapées et à mobilité réduite
Conforme à la charte de l'accessibilité du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports Publics) de 2003
Devra être mis à jour en fonction de l'évolution des normes
- **Plan de Déplacements Urbains**
Actions + annexe
Voté le 27 février, soumis aux personnes associées pour avis, puis à enquête publique
- **Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**
- **Diagnostic des points d'arrêt**
- **Schéma directeur avec déclaration d'impossibilité technique**
- **Dépôt de plainte**
- **Renouvellement du matériel roulant (nouveaux marchés avec les transporteurs)**
- **Transport de substitution**
- **Mise en accessibilité de la chaîne de déplacements**

2005

2007

2007

2007

2008

2008

2009

2011

2015